

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 novembre 2025**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 35
Absents excusés : 02

Date de convocation : 30/10/2025

Délibération N° D-2025-0611-01

Membres présents : 35 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BERBACH Gisèle, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Madame DIETRICH Isabelle a donné pouvoir à M. VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membre absent excusé : 2/37

Messieurs ROTH Pierre, NOE Vincent.

Objet : Attribution du marché de services pour l'incinération des ordures ménagères résiduelles

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil que le marché de services pour l'incinération des ordures ménagères résiduelles collectées sur notre territoire arrive à échéance le 31 décembre prochain. Le titulaire du marché actuel est la société EVNA qui exploite l'usine d'incinération de Schweighouse/Moder.

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour procéder au renouvellement de ce marché pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.

Au terme de cet appel d'offres ouvert, deux entreprises ont répondu :

- EVNA (Groupe SUEZ), exploitant de l'usine d'incinération de Schweighouse/Moder,
- SENERVAL (Groupe SECHE ENVIRONNEMENT), exploitant de l'usine d'incinération de Strasbourg.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'offre de l'entreprise mieux-disante, à savoir EVNA, pour un prix unitaire de 150,00 € HT/tonne (+TGAP de 15,00 €).

Au terme de ces explications, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **autorise** le Président **à signer** le marché à intervenir et **à engager** toute démarche nécessaire à la bonne conclusion de cette affaire.

Fait à Truchtersheim, le 10 novembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Raymond ZILLIOX

Le Président,

Justin VOGEL

